



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
"Commune du Grand Lyon"

POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR
(69250)

MAIRIE : Tél. 04 78 91 90 09
Fax 04 72 26 00 11

ARRETE MUNICIPAL

INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune de POLEYMIEUX AU MONT D'OR

Vu : Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3,

Vu le Code de la route, article R. 417-1,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur la Route d'Ampère devant le silo à bois en raison des fréquentes livraisons et de l'accès qui doit toujours rester libre

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement des véhicules devant le silo à bois Route d'Ampère est interdit.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route

Article 3 – Le panneau d'interdiction de stationner sera mis en place par le Grand Lyon – Direction de la Voirie

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de gendarmerie de Neuville sur Saône.

Fait à Poleymieux au Mont d'Or, le 7 juin 2013

Le Maire

C. CARDONA

C. CARDONA

